

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



████████████████████
Commission de l'économie et des
redevances
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wak.cer@pd.admin.ch

À l'attention des
gouvernements cantonaux

Le 1^{er} novembre 2010

Initiative parlementaire CER-CE (10.459) Contre-projet indirect aux initiatives populaires « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » et « Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement) »

Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 21 octobre 2010, la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil des États a adopté un avant-projet de loi fédérale sur encouragement fiscal de l'épargne logement. Cet avant-projet fait office de contre-projet indirect aux initiatives populaires « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » et « Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement) ». Il vous est soumis pour avis, par la présente, dans le cadre de la procédure de consultation.

Vous trouverez ci-joint le projet ainsi que le rapport explicatif de la CER. Vous pouvez également prendre connaissance des documents correspondants à partir du site Internet de la Chancellerie fédérale, à l'adresse www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Le délai de traitement de l'initiative sur l'épargne-logement arrivant à échéance au mois de mars 2011, le contre-projet indirect devra impérativement être soumis au Conseil des États au printemps prochain. Il est par conséquent indispensable de raccourcir la procédure de consultation y afférente ; le terme en a ainsi été fixé au **10 décembre 2010**. Nous vous saurions donc gré de bien vouloir transmettre votre avis d'ici à cette date, sous forme électronique (aux formats PDF et Word), à l'adresse suivante : vernehmlassungen@estv.admin.ch.



M. Lukas Schneider (Administration fédérale des contributions, AFC, tél. : 031 322 72 51) répondra à toutes vos questions et vous fournira, au besoin, des informations complémentaires.

Vous remerciant par avance de votre collaboration ainsi que de votre compréhension pour ce délai très court, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Dick Marty
Président de la commission

Annexes :

- avant-projet et rapport explicatif
- liste des destinataires